



## **ASSEMBLEE GENERALE**

### **9 avril 2022**

### **Auch**

L'an deux mil vingt-deux, le samedi 9 avril, à 9 h, l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers dont le siège est situé Route de Toulouse – 32000 AUCH, s'est réuni sur convocation du Président faite par voie de presse et envoi d'un dossier aux adhérents conformément à l'article 11 des statuts.

Une feuille de présence a été élargée par chaque adhérent présent avant son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire. (5 899 voix présentes ou représentées [145 adhérents] sur les 6 735 inscrites [163 adhérents territoriaux]) ; 1 adhérent chasseur représentant 1 voix.

Le Président CASTERAN entouré des membres du Conseil d'Administration déclare ouverte cette assemblée. Il remercie M. CENAC, Président de la société de chasse d'Auch et son équipe pour leur mobilisation dans la préparation des salles et leur accueil avec le petit-déjeuner à l'entrée.

Sont présents les membres du Conseil d'Administration suivants :

- M. CASTERAN, Président
- M. FLORIO, Vice-président
- M. DUPRÉ, Vice-président
- M. MONNET, Secrétaire
- M. GIBERT, Trésorier ;
- M. LACAZE, Trésorier adjoint.
- Mme BETH, MM. BONNOTTE, CARPENTIER, DUFFAU, ESCALAS, FARRÉ, LANGLA, OSINSKI.

Est absent et excusé :

- M. CASSAGNE

Cette année 2022 est une année d'élection présidentielle, le devoir de réserve court depuis le 18 mars et ce jusqu'au terme du second tour soit le 24 avril. Notre assemblée étant incluse dans cette période, peu de « représentants de l'Etat » sont présents à nos travaux. Le Président remercie de leur présence, les personnes suivantes :

#### **Institutions :**

Mme DELGA, Présidente de la Région Occitanie, représentée par M. TAUPIAC, Conseiller régional ;  
M. DUPOUY, Président du Conseil départemental représenté par M. KSAZ, Vice-président ;  
M. MALABIRADE, Président de la Chambre d'Agriculture  
M. CARDONA, Président de la F.D.S.E.A. ;  
M. DUFFAU, Président des J.A. représenté par M. DUPUY ;  
Mme ESTEVENON, Responsable de Public Labos du Gers ;  
Mme BAQUE MONTANEL, Commissaire aux Comptes ;  
Mme FEUGA représentant M. MOREREAU, Expert-comptable ;  
M. DEFFARGES, Administrateur de la F.D.C. du Tarn et Garonne ;  
M. Yves LAZARTIGUES, Administrateur de la F.D.C. du Lot et Garonne ;

#### **Associations Départementales :**

M. CARTIER, Président d'Esprit du Sud ;  
M. LOUBET, Président de la Fédération de Pêche du Gers ;  
M. DUPRÉ, Président de l'Association de Défense des Chasses Traditionnelles en palombière et au filet ;  
M. BOUPILLERE Président de l'association des Louvetiers du Gers ;  
M. LAFFITTE Président de l'Association des Gardes Particuliers représenté par Mr. VUILLERMOZ ;  
M BLANCHARD, Président de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier ;  
M. LALANNE, Président du Saint Hubert Club du Gers ;  
M. MOISAND, Président de l'ASCA 32  
M. DUFFAU, Président du Club des Bécassiers 32  
Mme ZANANDREA, Présidente de l'ADRENUA 32 représentée par Mme VUILLERMOZ ;

#### **Anciens administrateurs :**

M. SENTIS, ancien Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers  
M. CASTETS et M. FOSSÉ, anciens administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers

**M. CASTERAN poursuit en listant les personnalités excusées, à savoir :**

M. LAPREBENDE, Maire d'Auch ;  
M. BRUNETIERE, Préfet du Gers  
Mme BIEMOURET, Députée ;  
M. VANT, Direction Départementale des Territoires  
M. GUIGUET, DDETSPP  
M. SOULIE, Chef du service de l'environnement à l'O.F.B. ;  
M. DIDIER, Président de l'ADASEA ;  
M. MONTAUGE, Sénateur ;  
M. EON, Président de l'Association canine du Gers ;  
M. MALHOMME, APA 32  
M. MILANESE, Président de l'AFACCC 32  
M. GAILLARD, Président de la F.D.C. de l'Hérault ;  
M. MANIE, Président de la Fédération du Lot ;  
M. PORTET, Président de la Fédération de Haute Garonne ;  
M. THEROND, Président de la Fédération de la Lozère ;  
M. SANSON, Président de la Fédération des Pyrénées-Orientales ;  
M. BAGNOL, Président de la Fédération du Gard ;  
M. FERNANDEZ, Président de la Fédération de l'Ariège ;  
M. DUTHU, Administrateur de la F.D.C. des Hautes-Pyrénées ;  
MM. CONTE, BOUEILH, DI COSTANZO, SAN MARTINO, ROLLAND, anciens administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers ;

Une minute de silence est observée en hommage aux chasseurs gersois décédés pendant l'année, à toutes ces femmes et ces hommes qui ont marqué la chasse par leur dévouement et de leur engagement ainsi que pour les victimes de la guerre en Ukraine.

### PREMIERE RESOLUTION : NOMINATION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE

Le Président CASTERAN nomme un bureau (celui de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers)

- M. CASTERAN, Président,
- M. FLORIO, Vice-président ;
- M. DUPRÉ, Vice-président ;
- M. MONNET, Secrétaire ;
- M. GIBERT, Trésorier ;
- M. LACAZE, Trésorier adjoint ;

☞ Aucune objection n'est émise, la première résolution est adoptée à l'unanimité.

modification de l'ordre du jour de notre Assemblée Générale. Il est nécessaire d'y insérer celui de la modification de notre règlement intérieur. Voici le nouvel ordre du jour à approuver ou pas :

- Approbation du PV de l'AG du 9 avril 2021
- Modification de l'article 3 du Règlement Intérieur
- Rapport du Président
- Rapport financier et rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017/2018
- Propositions pour la saison 2019/2020 et votes éventuels de celles-ci
- Examen du budget de l'exercice 2019/2020 → Fixation du prix de l'ensemble des timbres fédéraux et cotisations obligatoires relatives à ce budget

- Discussion des vœux et remise des médailles
- Clôture du congrès.

☞ Aucune objection n'est émise, la deuxième résolution est adoptée à l'unanimité.

### DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 AVRIL 2021.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2021 a été mis à disposition au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers dans les délais légaux et a été affiché à l'entrée de la salle.

☞ Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Le vote à bulletin secret n'est obligatoire que pour les élections concernant le renouvellement des administrateurs, vote qui avec celui de la contribution supplémentaire aux dégâts, aura lieu après une interruption de séance, sous contrôle de Maître MAYNIÉ, Huissier de justice à Auch.

Auparavant 4 assesseurs doivent rejoindre les scrutateurs (salariés de la F.D.C.32) pour le dépouillement des 2 votes.

- MME FOURNEL PRESIDENTE DU GIC DU LECTOIROIS ;
- M. CAMPARDON, PRESIDENT DE LA SOCIETE DE CHASSE DE ST OST ;
- M. CAPDEVILLE, PRESIDENT DE LA SOCIETE DE CHASSE DE BRUGNENS ;
- ET M. CORAZZIN, MANDATAIRE DE LA SOCIETE DE CHASSE DE GARRAVET

Se présentent à la tribune.

Juste avant l'interruption permettant d'aller voter, plusieurs explications sont données concernant les deux bulletins de vote et la manière de les remplir afin qu'ils ne soient pas considérés comme « nul » (rature, signe distinctif, signature...).

### TROISIEME RESOLUTION : VOTE DE LA CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE A L'INDEMNISATION DES DEGATS DE GIBIER

**En matière de dégâts, voici les 4 propositions soumises au vote :**

#### PROPOSITION 1

Le Conseil d'Administration de la Fédération propose que 40 % du montant des dégâts soient appelés aux adhérents territoriaux présents sur les communes où ont été constatés des dégâts en 2021. Dans ce cas de figure, il n'y a pas de mutualisation départementale.

#### PROPOSITION 2

Le Conseil d'Administration de la Fédération propose ici une contribution territoriale de 0,12 € par hectare appelés auprès des adhérents territoriaux des communes où il n'a pas été constaté des dégâts en 2021. Une contribution territoriale de 0,31 € par hectare appelés auprès des adhérents territoriaux des communes où il a été constaté des dégâts en 2021 dans le Gers.

#### PROPOSITION 3

Au travers cette troisième proposition, le Conseil d'Administration de la Fédération propose une contribution territoriale de 0,18 € par hectare appelés auprès de tous les adhérents territoriaux de la Fédération (dégâts ou non sur la commune). A l'inverse des deux premières propositions, il s'agit là d'une mutualisation totale de cette contribution territoriale de tous les adhérents de la Fédération.

#### PROPOSITION 4

La quatrième et dernière proposition qui vous est soumise est celle que nous pourrions qualifier de classique. Elle est basée sur un financement supplémentaire par le bracelet chevreuil. Celui-ci augmenterait de 11 € pour la saison 2022/2023. Il passerait à 41 €. Là encore, il s'agit d'appliquer un principe de mutualisation totale par l'ensemble du plan de chasse chevreuil.

A l'issue du vote et du dépouillement, Maître MAYNIÉ donne les résultats.

- proposition 1 : 235 voix
- proposition 2 : 1 413 voix
- proposition 3 : 1 788 voix
- **proposition 4 : 2 420 voix**

☞ l'augmentation du prix du bracelet chevreuil de 30 à 41 € est voté à la majorité des voix, la troisième résolution est adoptée.

#### QUATRIEME RESOLUTION: VOTE DU RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En ce qui concerne le Conseil d'Administration, l'unique liste enregistrée auprès du secrétariat de la F.D.C.32, « Ensemble pour une chasse respectée et respectable », est présentée par M. CASTERAN, porte-parole de celle-ci, plus particulièrement les cinq nouveaux membres qui se proposent au suffrage :

**Sur le secteur ARMAGNAC**, comme nouveau candidat - Ludovic CAZZOLA – 37 ans – Salarié secteur privé. Président de l'Association de Chasseurs et Propriétaires Indépendants de LAGRAULET DU GERS « La Pélinguette », il souhaite apporter sa connaissance du grand gibier et des migrateurs. Il remplace Georges FARRÉ qui ne se représente pas. Sur ce secteur, Joseph FLORIO de CAZAUBON (sortant) et Claude LANGLA d'EAUZE (sortant) se représentent.

**Sur le secteur ASTARAC ADOUR**, comme nouveau candidat - Baptiste AUDRECHY de MARCIAC – 30 ans – Enseignant en aménagement des espaces naturels. Chasseur de la Société de MARCIAC-TOURDUN. Il souhaite apporter sa connaissance de la nature et de l'éducation à l'environnement. Il remplace Geneviève BETH qui ne se représente pas. Sur ce secteur, Jacques DUFFAU de LAGUIAN MAZOUS et de Luc OSINSKI de BERDOUES se représentent.

**Sur le secteur AUCH CŒUR DE GERS**, pas de nouveaux candidats. Sont sortants et rééligibles Michel BONNOTTE de SEMEZIES CACHAN, Jean-Paul DUPRÉ d'AUCH et Jean-Pierre MONNET de JEGUN.

**Sur le secteur SAVES GIMONE** deux nouveaux candidats – Anne MALLET de HUOS – 33 ans – Infirmière libérale. Chasserresse à GAUJAN. Présidente d'une association de Chasseresses. Elle

souhaite apporter sa connaissance du petit gibier. Elle remplace Francis CASSAGNE qui ne se représente pas.

Julien FAULONG de SAINT BRES – 34 ans – Agriculteur. Chasseur de la Société de SAINTE GEMME. Il souhaite apporter sa connaissance du petit gibier, des migrateurs et du milieu agricole. Il remplace Marc LACAZE qui ne se représente pas.

Sur ce secteur, Alain ESCALAS de MAUVEZIN se représente.

**Enfin sur le secteur LOMAGNE**, comme nouveau candidat – Benoît DUPUY de BRUGNENS – 35 ans – Agriculteur. Chasseur de la Société de BRUGNENS. Il souhaite apporter sa connaissance du milieu agricole et des migrateurs.

Il remplace Charles GIBERT qui ne se représente pas. Sur ce secteur, René CARPENTIER de LARROQUE ENGALIN et moi-même, de FLEURANCE nous représentons.

Cette nouvelle équipe, très largement rajeunie par la présence des « cinq nouveaux candidats trentenaires », aura à cœur de défendre la chasse gersoise et toutes les valeurs qu'elle véhicule. Notre profession de foi vous a été adressée, nous avons tous pleinement conscience de tous les défis qui s'annoncent pour nos modes de chasse et nous nous battons à chaque instant pour les préserver.

☞ Maître MAYNIÉ donne le résultat du vote. La liste « Ensemble pour une chasse respectée et respectable » est élue par 5 435 voix. La quatrième résolution est adoptée.

#### CINQUIEME RESOLUTIONS : RAPPORT MORAL (M. CASTERAN) :

##### RAPPORT MORAL GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

Dès demain, nous sommes appelés à aller voter pour l'élection présidentielle. Je ne peux que vous inciter à le faire. Notre devoir de citoyens est de prendre part à ce qui est le fondement même de notre République. Notre devoir de chasseur est aussi de mettre un bulletin dans l'urne selon l'ambition des candidats concernant notre passion, pour ceux qui comme moi, feront passer le maintien de leur mode de vie avant leurs convictions politiques. Je vous invite sincèrement à méditer sur tout ça lorsque vous irez voter demain.

En 2016, je prenais la parole en tant que président de la F.D.C. 32 pour un nouveau mandat. Je tenais tout d'abord à vous remercier pour ces moments que nous avons vécus ensemble. Beaucoup de souvenirs, parfois dans la joie, parfois dans la peine, mais toujours dans le combat et l'espoir. Nos Combats aux côtés de la Fédération Nationale se sont concrétisés en 2019 avec la mise en place d'un permis national accessible financièrement pour tous. Avec aujourd'hui près de 452 000 des chasseurs de France qui prennent cette validation, contre seulement 7 % dans un passé récent, c'est une réponse aux attentes légitimes.

Cette réforme visait notamment à attirer et fidéliser de nouvelles générations de chasseurs et cela a fonctionné. Notre société est désormais « consommatrice occasionnelle », y compris à la chasse. Ouvrez vos territoires à ces nouvelles générations de chasseurs nomades et/ou connectés. Nos territoires se modernisent et doivent impérativement continuer à le faire. Ils doivent s'adapter à cette nouvelle manière de vivre pour que nos modes de CHASSE perdurent pour nos générations futures.

Autre point très important de la mise en place de cette réforme, il s'agit de la naissance de l'Office Français de la Biodiversité (O.F.B.) le 1er janvier 2020.

La grande liste des missions de l'O.F.B. sur l'eau, la terre et l'air, oblige les responsables nationaux et de terrain à prioriser certaines de leurs missions. Dans un avenir proche, nous allons nous diriger vers un

échelon national de police cynégétique et un échelon plus local de petite police de proximité environnementale. Les fédérations de chasseurs devront peut-être jouer ce rôle complémentaire avec l'O.F.B. pour que les mailles du filet soient plus fines. L'avenir proche nous le dira !

A évoquer l'O.F.B. et son rôle de police de la chasse, voici les procès-verbaux et timbres amendes ayant été délivrés cette saison de chasse sous la responsabilité du Chef de service départemental, Didier SOULIÉ.

### **PROCES VERBAUX DRESSES CETTE SAISON 2021/22 MAIS NON ENCORE JUGÉE PAR LES TRIBUNAUX AVEC UNE FUTURE CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU GERS**

- Agrainage et affouragement en infraction aux prescriptions du SDGC : 1 prévenu.
- Chasse en temps prohibé : 1 prévenu ;
- Chasse sans permis ou autorisation de chasser valable : 1 prévenu ;
- Chasse sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire : 5 prévenus ;
- Chasse à l'aide d'engin prohibé : 3 prévenus :
  - o1 avec un collet
  - o1 avec une cage piège
  - o1 avec un piège à mâchoires
- Infraction à un arrêté réglementaire pris pour prévenir la destruction du gibier et favoriser son repeuplement : 1 prévenu ;

Parallèlement, il y a eu 13 timbres amendes cette saison 2021/2022 (contre 9 en 2019/20) pour les motifs suivants :

- 1 pour divagations de chiens ;
- 1 pour non-respect des prescriptions du S.D.G.C. relative à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs ;
- 1 : non-respect du PGC
- 1 pour chasse sans permis de chasser et attestation d'assurance.
- 3 pour chasse sans attestation d'assurance
- 3 pour prélèvements d'animaux sans tenue à jour du C.P.G.
- 3 pour transport sans marquage préalable d'animal capturé (PMA)

Voici exposées toutes les procédures relevées et en cours en 2021/22.

Cette réforme nationale renforce l'ensemble de nos structures de l'échelon départemental jusqu'au national, en passant bien sûr par nos fédérations régionales. La sauvegarde de la biodiversité ordinaire reste notre fil conducteur et la création de l'écocontribution a permis de déployer dans le Gers 6 programmes 100 % écocontribution en 2020-2021 :

- CYNOS - *suivi de la faune*
- BIOTYP'HAIE – *programme de préservation des haies*
- SENTIERS DE SORBETS – *parcours pédagogique*
- OC COTURNIX – *suivi de la caille des blés*
- CYNEP – *stratégie d'air protégée gérées par les chasseurs*
- EKOSSENTIA – *programme de restauration des chemins ruraux, etc.*

Et d'autres en partenariat avec la région Occitanie. L'objectif de cette réforme était d'inscrire la chasse au cœur des politiques de protection de la nature. Cette réforme nous donne plus de moyens car nous sommes des acteurs engagés sur ces questions environnementales. L'Etat nous a fait confiance et nous méritons cette confiance car il y a des choses que nous faisons mieux que l'Etat ! Si les chasseurs

n'avaient pas agi dans le passé et n'agissaient pas chaque jour qui passe, la biodiversité serait bien plus abîmée. Nos actions au service de la nature sont reconnues par le législateur et l'autorité administrative. Nous sommes agréés au titre d'associations de protection de l'environnement, n'en déplaise à tous ceux qui travestissent les faits pour nous nuire. Pendant que nos opposants gesticulent et contestent devant la justice le versement de l'écocontribution, les chasseurs investissent depuis des années dans la biodiversité.

Nous apportons à la nature près de 4 milliards d'euros/an. Qui peut en dire autant ? Personne. Ainsi va l'écologie moderne, colporteuse permanente de la théorie de la fin du monde, mais toujours prête à ne rien faire de concret, masquant son incompetence à trouver des solutions à ses prédications. Les chasseurs font hélas trop souvent les frais de cette dictature verte, qui confond action et interdiction, militantisme et vérité.

A titre d'exemple, les récentes décisions du Conseil d'Etat concernant les chasses traditionnelles ont valeur de symbole. Cette remise en cause de notre patrimoine culturel provoque l'incompréhension et la colère des chasseurs ainsi que celle de tous les territoires ruraux qui se sentent meurtris. Les chasses traditionnelles en France sont un héritage d'une valeur et d'une richesse sans égale. C'est l'observation de la nature qui a permis à l'homme de survivre grâce à la chasse et la pêche vivrière. Il s'est ainsi hissé au sommet du monde animal. Quand je vois ce chasseur GASCON qui avec son « *semet* », tente de faire poser quelques palombes sur un sol soigneusement préparé, je me dis que ce n'est pas de la chasse, c'est de l'art ! C'est l'histoire de l'humanité qui se transmet jusqu'à nos jours !

La chasse aux pantés et à la matole sont menacées. La décision concernant la chasse de l'alouette, aux grives, aux vanneaux et pluviers pourrait faire boule de neige sur les autres modes de chasses traditionnelles... Si le Conseil d'État annule les arrêtés permettant la chasse de l'alouette aux pantés et à la matole, il y a fort à craindre qu'il en soit de même, en cascade pour la palombe au filet et l'utilisation des appelants.

Nous anticipons l'éventualité où des contraintes nous seraient imposées pour la chasse de la palombe au filet. Ainsi, les 5 fédérations des chasseurs (Gers, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes et Pyrénées-Atlantiques) travaillent ensemble auprès du GIFS pour acquérir la donnée indispensable qu'est le prélèvement des colombidés (palombe et colombin). Vous avez été destinataire d'un courrier où nous vous demandions de recenser toutes les palombières sur votre société de chasse. Ce recensement nous a permis d'interroger les propriétaires de ces palombières sur leurs prélèvements à tir et au filet durant la période de migration.

A ce jour, voici les premiers résultats :

- 1 272 palombières enregistrées dans le logiciel de la Fédération :
- 980 postes au fusil
- 292 postes au filet

Ces données collectées sont compilées avec les autres fédérations du sud-ouest. Nous saurons les utiliser à bon escient, le moment venu. Et ce moment va peut-être arriver très rapidement à en lire les récents courriers d'injonction reçus de l'Association Anti-chasse *One Voice*. Nous cherchons seulement à anticiper un futur que nous craignons compliqué.

Qu'avons-nous fait pour mériter cela ? Toutes les prises des chasses traditionnelles de ces 20 dernières années n'atteindront jamais le nombre d'animaux tués par les véhicules en une seule année. Ces chasses ne menacent en rien la biodiversité qu'elles prélèvent intelligemment en petites quantités dans la nature. Alors oui, nous portons fièrement ces valeurs, qui n'ont rien de barbares ou de cruelles. Willy SCHRAEN, notre Président National a été clair. Il a demandé à tous les candidats de se positionner sans aucune ambiguïté sur le rétablissement définitif et durable de l'ensemble de toutes les chasses dites



« traditionnelles ». Changez les lois et les textes européens s'il le faut !

Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? La France a cette particularité d'avoir un formidable espace naturel, agricole et forestier dont la gestion est répartie entre plusieurs ministères. C'est ce qui pose des difficultés et des conflits permanents. Le ministère de l'Ecologie, avec sa seule priorité à la mise sous cloche de la nature que ce soit dans les zones marines ou terrestres, nous oppose tout ce qu'il est possible d'opposer. Au final, la biodiversité est perpétuellement tiraillée entre les différents protagonistes. Le bilan reste très catastrophique. Cette situation est néfaste à toute action pour la restauration et le maintien des richesses naturelles. L'idée soumise à tous les candidats à la Présidentielle de 2022 par notre Président Willy SCHRAEN, serait de créer en France un grand ministère de la Ruralité, de l'Agriculture, de la Forêt, des Ressources naturelles et des Territoires. La chasse serait alors naturellement rattachée à ce nouveau ministère, comme beaucoup d'autres activités nature. Avoir enfin un ministère de tutelle qui représente et défend les personnes dont il a la « charge », entre autres, les chasseurs !!!

Pour en terminer sur le sujet des associations Anti-chasse qui nous combattent, nous vous rappelons qu'une pétition a été lancée, il y a un mois, sur le site du Sénat. **IL EST PROMORDIAL QUE VOUS LA SIGNIEZ TOUS ! J'INSISTE.** Cette pétition demande la fin de la réduction fiscale pour les dons aux associations qui utilisent des moyens illégaux contre des activités légales. La nécessaire transparence, garante du bon fonctionnement de nos institutions doit aussi s'appliquer au milieu associatif qui se réclame de l'intérêt général. Nous demandons, dans cette pétition, qu'une enquête parlementaire soit diligentée sur le fonctionnement et le mode de financement de ces associations. Il s'agit aussi de mettre au jour les liens occultes qui marient les intérêts économiques des uns, avec l'idéologie punitive des autres. Un beau programme qui devrait valoir son pesant d'or, **A CONDITION BIEN SUR QUE LES CHASSEURS ET PLUS LARGEMENT TOUS LES RURAUX SIGNENT MASSIVEMENT CETTE PETITION.** Elle vise à mettre fin à ces politiques de la violence et du mensonge organisés, sous couvert de militantisme exacerbé. Notre pétition atteint aujourd'hui un peu plus de 50 000 signatures. Nous sommes à la moitié du chemin. Nous devons atteindre les 100 000 signatures d'ici la mi-août pour que le Sénat se saisisse de notre demande. C'est la règle. **J'INSISTE, VOUS DEVEZ TOUS VOUS MOBILISER, et MOBILISER VOS PROCHES ET CONNAISSANCES.** Nous vous avons relancé par mail et nous allons le refaire tant que nous n'aurons pas atteint les 100 000 signatures. Avec cette pétition, nous agissons avec les mêmes méthodes et les mêmes armes que nos opposants ! **NOUS COMPTONS SUR VOUS.** Merci

Dans le domaine des pétitions sénatoriales, vous n'êtes pas sans savoir que le Sénat, à la suite de la pétition des écologistes, œuvre actuellement sur la sécurité à la chasse dans une commission d'enquête qui se veut très ouverte. Ce sujet complexe, qui doit traiter du partage de la nature à travers la sécurité à la chasse, ne doit pas nous faire reculer sur l'importance de la discussion que nous devons continuer à avoir avec les autres usagers de la nature. La mobilisation permanente des fédérations départementales des chasseurs et de tous les responsables de chasse de toutes les communes de France depuis plus de 30 ans, a eu pour première conséquence une baisse drastique du nombre d'accidents et de morts à la chasse. Si l'action de chasse au grand gibier a été multiplié par 10 pendant cette période, les accidents eux, ont été divisés par 4. Pourtant malgré ces chiffres indiscutables, qui prouvent que la sécurité à la chasse demeure notre préoccupation principale, chaque mort fait toujours l'objet d'une polémique médiatique nationale, régionale et départementale, à charge, sans précédent, notamment lorsqu'il s'agit d'un non-chasseur. Dans un tel contexte émotionnel, où un mort est toujours un mort de trop, il est inutile de vouloir comparer le faible nombre de décès à la chasse, aux autres activités qui engendrent 10 à 20 fois plus de morts et de blessés par an. Si le crime tout court n'intéresse plus beaucoup les médias, l'accident de chasse, *et je répète bien son nom... accident de chasse...* est quant à lui porteur de toutes les attentions médiatiques.

Ceux qui imaginent que le partage de la nature serait la solution sont les mêmes qui méconnaissent le droit de propriété qui fait que 80 % des espaces agricoles et forestiers appartiennent à des propriétaires privés. En vérité, la nature n'est pas à tout le monde. Nos campagnes sont gérées et entretenues par de

nombreux gestionnaires des espaces agricoles et forestiers, dont les chasseurs font partie et qui s'investissent dans le développement de la faune sauvage et des habitats. Les chasseurs font partie de ceux qui payent chers le droit d'accéder à la nature pour une partie de l'année et en plus payent aussi, avec leurs redevances, la police de l'environnement, de la chasse et de la pêche. C'est dans ce contexte médiatique mouvementé que votre Fédération initie ces premières sessions de formation décennale à la sécurité dont les grands principes vous ont été présentés en réunions de secteurs. Vous avez dix ans pour vous former. Il n'y a pas d'impératif à être formé dès 2022.

Parlons un instant d'Europe et abordons le sujet de la grippe aviaire. Sur ce dossier, il est utile de rappeler toute l'histoire. En octobre 2021, nous avons rencontré le préfet et tous ses services pour leur faire part de propositions de bon sens dans la perspective d'une prochaine crise. Aucune de nos propositions n'ont été retenues. Et malheureusement, dès le 16 décembre 2021, les chasseurs gersois se sont vu imposer des restrictions en matière de grippe aviaire. Le 22 décembre 2021, nous déposons une requête en référé-suspension et une requête en annulation au greffe du tribunal de Pau. En période des fêtes de fin d'année, le calendrier ne nous a pas été favorable. Le juge des référés a considéré que notre demande ne relevait pas d'un caractère d'urgence et c'est pourquoi il a été annulé. Il faut désormais attendre le jugement au fond de ce dossier qui devrait intervenir dans le courant de l'année 2022. Malgré l'annonce de l'annulation de ce référé tout début janvier, nous n'avons eu de cesse de faire valoir les incohérences et l'extrémisme de la position prise dans le Gers.

Plus généralement, où était la logique sanitaire entre les départements du sud-ouest ? Le virus gersois était-il différent de celui des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, de la Haute-Garonne ou des Hautes-Pyrénées ?

Si la stratégie de suspendre la chasse avait été la bonne, alors pourquoi l'épidémie n'a cessé de croître, comme partout dans les départements du Sud-Ouest ? Si les oiseaux migrateurs terrestres étaient à l'origine de cette suspension de la chasse dans le Gers, pourquoi l'épidémie n'a cessé de croître dans des élevages où la claustration des animaux était exigée alors même que la migration n'intervenait plus depuis plus d'un mois ? Et le temps nous donne raison car plus d'un mois après la fermeture, des cas de grippe aviaire sont encore déclarés par les services vétérinaires dans le Gers et d'autres départements (Maine et Loire, Vendée, Lot...) Nous n'oublions pas les nombreux territoires où la saison de chasse a été interrompue là où des cas avérés de grippe aviaire ont été détectés. Il est important de comprendre qu'une fois la maladie détectée sur une zone, la négociation locale est très compliquée ! Pourquoi ? Nous sommes sous l'influence d'une réglementation européenne qui prévaut sur le droit français. A croire que nous sommes, nous les chasseurs, l'obsession des fonctionnaires européens. N'ont-ils pas mieux à faire avec l'enjeu climatique que d'emmerder une poignée de Gaulois qui vont à la chasse comme leurs ancêtres le faisaient il y a des siècles ! Et s'ils réussissent à capturer quelques oiseaux, quel en est l'impact sur la biodiversité ? Strictement aucun. Toutes ces positions dogmatiques sont inacceptables et nous ne cesserons de les combattre.

Laissez-nous vivre notre vie et foutez-nous la paix ! Les fonctionnaires européens feraient bien de l'entendre et les fonctionnaires français aussi d'ailleurs ! Je ne crois pas que les représentants agricoles ici présents nous contesteront. Cette même direction générale de l'environnement européen pousse depuis des années une réforme concernant l'interdiction de l'utilisation de la grenaille de plomb dans la zone de 100 m autour des zones humides. Quelle vaste fumisterie que cette nouvelle norme sur l'utilisation du plomb de chasse. Pourquoi me direz-vous ? Parce que d'autres pays n'ont pas attendu les écologistes de Bruxelles pour se rendre compte que remplacer le plomb dans les cartouches était une double erreur. C'est la Norvège qui fut précurseur en Europe continentale dans le domaine en interdisant le plomb de chasse dès 2005. Décision prise comme à Bruxelles par pression de l'écologie punitive. En 2021, ce même parlement norvégien votait à 80 % le retour du plomb de chasse. A la différence des certitudes de la commission européenne et **DU PRINCIPE DE PRECAUTION FRANÇAIS A LA CON**, l'état norvégien lança une véritable étude avec les chasseurs pour étudier l'impact réel du plomb sur les milieux et les espèces. Le résultat fut sans appel. Les munitions de substitution laissaient bien plus de traces que le plomb dans les sols Norvégiens. Seul le plomb garantissait une balistique la moins dangereuse pour la pratique de la chasse, et, finalement, les munitions de substitution faisaient

anormalement souffrir les animaux car elles avaient un pouvoir létal très inférieur à celui du plomb.

Mesdames et Messieurs les décideurs, faites place au pragmatisme et à l'intelligence des gens de terrain ! Albert Einstein avait cette formule : « la théorie, c'est quand on sait tout et que rien ne fonctionne. La pratique c'est quand tout fonctionne et que personne ne sait pourquoi ».

**Alors, il devient urgent de faire confiance aux gens qui ont la pratique du terrain, comme les chasseurs.**

Deux des meilleurs exemples d'espèces qui doivent être mieux gérées sont le loup et l'ours. Ils sont à l'origine de dégâts conséquents qui ont évidemment un coût. Avec 66 millions d'euros pour le loup, et 10 millions pour l'ours, l'Etat sait mettre la main la poche pour ces grands prédateurs ! C'est 76 millions d'euros annuels, en forte augmentation d'ailleurs, doivent nous interpeler au regard des 77 millions d'euros que nous avons payés, nous seuls chasseurs en France (prévention, suivi, expertises et indemnisations), pour les dégâts agricoles causés par les grands animaux l'année dernière.

En 1968 les chasseurs français tuaient à la chasse quelques milliers de sangliers. Aujourd'hui le tableau annuel frôle le million de sangliers avec plus de 10 000 prélèvements dans le Gers. Certains opposants à la chasse affirment que les chasseurs français sont seuls responsables de cette situation. Il suffit de regarder la progression de l'espèce sanglier à l'échelle planétaire pour comprendre que la situation est la même partout, voire bien pire ailleurs. Il est clair que cet animal, par son opportunisme alimentaire et des conditions climatiques hivernales de plus en plus favorables, connaît une expansion sur tous les territoires. En parallèle, les objecteurs de conscience cynégétiques publics ou privés se multiplient, et c'est presque le tiers du territoire chassable qui ne l'est plus dorénavant. Sans oublier bien sûr l'explosion du prix des denrées agricoles, et nous avons là, d'ici la fin de l'année 2022, une équation financière totalement insoluble pour le seul monde cynégétique. Le poids des dégâts se fait ressentir sur les cotisations des chasseurs, sujet largement débattu. Au-delà du financement supplémentaire à court terme pour lequel vous avez voté tout à l'heure, votre conseil d'administration a validé le principe de renforcer les conditions d'indemnisations des dégâts agricoles dans le Gers, et ce dès ce printemps 2022.

Voici quelques exemples de ce que seraient les conditions 2022 :

- Tout exploitant agricole qui souhaitera accéder au système d'indemnisation devra justifier de la cession du droit de chasse par écrit, au profit d'un tiers adhérent à la F.D.C. 32, ou adhésion à un Plan de Gestion Sanglier. A défaut de justificatif au moment du paiement, la F.D.C. 32 procédera à un abattement de 80 % pour « parcelle(s) non chassée(s) ».
- Tous dégâts aux semis sur des cultures de printemps ou au débourrement de la vigne se verraient imposés un abattement de 50% si les parcelles n'ont pas été protégées par répulsif ou clôture électrique dès le semis.
- Tous dégâts aux semis sur des cultures de printemps constatés avant le 15 juin sur plus de 10 % de la parcelle seraient uniquement indemnisés en ressemis.
- Tous dégâts constatés sur des cultures sous contrats, cultures maraîchères, arboricoles et pépinières se verraient imposés un abattement minimum de 50% si les parcelles n'ont pas été protégées par clôture électrique ou arbres en fer dès l'implantation.
- Enfin, votre fédération proposerait un contrat Agro-cynégétique « gagnant-gagnant », « agriculteurs-chasseurs ». Il s'agirait de proposer des aides aux exploitants pour l'achat de semences de couverts végétaux intermédiaires (sorgho fourrager et autre couverts) ou des aides pour le maintien de chaumes de céréales à pailles en contrepartie d'une adhésion des exploitants agricoles à raison de 1 à 2 € par ha de SAU en soutien à l'indemnisation des dégâts.

Ce sujet est d'une sensibilité extrême pour le monde cynégétique et agricole, tout le monde connaît très bien.

A tous les représentants d'institutions ici présents, il faut agir ensemble fermement et très rapidement

pour changer cette loi. C'est la dernière chance qui sera donné à l'Etat pour trouver une solution.

L'heure est très grave pour les chasseurs de Gascogne à l'aube de la nouvelle campagne de semis de maïs qui s'annonce, au regard de la flambée des prix des denrées. Avant la fin de l'année, si rien n'est fait, comme nous l'a indiqué notre Président Willy SCHRAEN, nous arrêterons de payer, faute de moyens financiers !

La chasse c'est d'abord et avant tout un mode vie. On peut toujours changer de passion dans la vie, mais changer de vie, c'est pour vous, comme pour moi, quelque chose qui ne sera jamais envisageable ! Ne l'oubliez jamais ! Tant que nous n'aurons pas une stratégie tripartite pour un vrai retour du petit gibier dans nos territoires, le sanglier reste et restera le noyau dur de la chasse française. Il est nécessaire de retrouver dans nos campagnes une petite faune sédentaire riche et variée. Il est nécessaire de traiter « en même temps », le sanglier et le petit gibier. C'est dans ce cadre que nous avons décidé d'essayer d'inverser cette tendance en proposant notamment des financements forts pour un retour du petit gibier couplé à l'arrêt des lâchers le gibier de tir en période de chasse.

Le constat est simple, **« nous devons permettre aux chasseurs gersois de chasser tous les gibiers pour qu'ils ne se retrouvent pas enfermés dans une simple régulation du grand gibier »**. Cela passe par des programmes de réimplantation et une autre approche des populations chassables.

- En premier lieu nous devons anticiper la gestion des espèces sauvages sur lesquelles il y a prélèvement. **Le chasseur n'est plus un consommateur insouciant des richesses de la nature, mais il est responsable d'une nature « fragile », patrimoine à faire vivre et prospérer.** Le chasseur moderne a le devoir de s'intéresser autant à la nature dans laquelle il agit qu'au prélèvement qu'il recherche.

- En deuxième lieu, **il faut garder à l'esprit que l'acte de chasse n'entraîne pas toujours la mort de l'animal, et reste avant tout une quête rendue possible et belle par la gestion saine des territoires disponibles.** Il doit rester un acte noble.

**Plus l'acte de chasse s'éloigne de cette quête, moins il est estimable.**

- En dernière réflexion, il est important d'avoir le respect de l'animal chassé. L'opinion moderne est très sensible à cette notion et l'acte de chasse doit tendre vers un acte si possible digne et propre. La chasse doit être pratiquée de telle manière que l'animal chassé conserve toujours, par l'exercice de ses défenses naturelles, une chance de se sauver. **Tout ce qui rapproche la chasse de l'artificiel doit être évité.** Aussi, là où l'élevage en vue de repeuplement est légitime, **les lâchers durant la chasse pour le tir immédiat ne sont plus défendables.**

**Pour rester dans des limites acceptables, le lâcher d'oiseaux dans un territoire de chasse doit leur laisser le temps de s'approprier leur nouveau domaine.**

L'objectif de la Fédération est et reste : **Organiser la transition vers l'arrêt des lâchers de gibier de tir tout en accompagnant les territoires de chasse dans cette démarche d'ici à l'ouverture de la saison de chasse 2025.**

La fédération accompagnera les territoires dans la démarche engagée. Il est entendu qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, les lâchers d'oiseaux en vue de repeuplement sont et resteront permis entre la date de fermeture de chasse de ces espèces et le 31 août de l'année suivante.

Nous allons continuer à réunir les éleveurs pour tenter de créer une charte de qualité des élevages gersois et si possible à terme, qu'ils soient un relais sud-ouest du conservatoire des oiseaux O.F.B. qui nous sont fournis dans le cadre des programmes d'implantation.

**Nous sommes convaincus que cette orientation politique majeure, prise par votre fédération, en faveur d'un intérêt nouveau pour le petit gibier de plaine, et qui est certes difficile à ce jour, sera partie intégrante du salut et de la reconnaissance de notre passion dans les années à venir.**

Votre Fédération sait combien votre investissement pour la chasse gersoise est grand et vous remercie pour tout ce temps que vous donnez bénévolement pour notre passion.

Les valeurs de la chasse et de la ruralité sont de belles valeurs et vous en êtes les garants, au travers de votre dévouement. Nos passions et nos traditions doivent être protégées et transmises aux futures générations. Notre action dans la préservation de la biodiversité est réelle et essentielle aux territoires. La chasse n'a pas besoin d'être défendue, si on prend le temps de l'expliquer.

Nous nous sommes cachés trop longtemps, et avons laissé nos détracteurs parler à notre place, à la grande table de la nature. Défendons fièrement notre passion, nos valeurs et nos modes de vie. Restons unis face à ce déferlement de haine contre la chasse. Le vent tourne à l'encontre de ces groupuscules extrémistes qui, de par leurs propos et leurs méthodes, sont aujourd'hui de plus en plus condamnés devant les tribunaux.

Être rural est un état d'esprit. Vivre la ruralité ce n'est pas être nostalgique du passé et opposé à toute évolution par principe. La ruralité est une chance pour la France. C'est même un investissement d'avenir pour notre pays. Il faut faire confiance à ces territoires et à ceux qui les font vivre. Le monde rural a plus que jamais besoin de signaux positifs. Pour cela nous devons réussir à concilier écologie et économie rurale, tout en conservant une exigence humaniste et sociale dans ce pays qui a vu naître le concept même de liberté individuelle. Nous serons toujours plus forts dans la défense de notre art de vivre si nous mobilisons au-delà des seuls chasseurs.

La présence de M. MALABIRADE, Président de la Chambre d'Agriculture du Gers, la présence de M. CARDONA, Président de la F.D.S.E.A., la présence de M. DUPUY, représentant les Jeunes Agriculteurs, la présence de M. CARTIER, Président d'Esprit du Sud 32, la présence de M. LOUBET, Président de la Fédération de Pêche du Gers sont des signes qui ne trompent pas quant à la force et la puissance de la ruralité gersoise.

Ensemble à compter d'aujourd'hui nous serons plus fort pour défendre notre ruralité et notre art de vivre en Gascogne. Expliquons inlassablement ce que nous sommes, ce que nous faisons, comment nous connaissons la nature, comment elle coule dans nos veines ! N'ayons pas à rougir de nos choix et de nos actions, elles remplissent nos vies faites de passion et d'amour pour ces valeurs si fortes que nous portons en nous. D'autres grands moments viendront, car la chasse est éternelle !

VIVE LA CHASSE GERMOISE !

QUELQUES ANNÉES ENCORE ET LE REMPLACEMENT TECHNIQUE SERA EN PLACE.  
REMERCIEMENTS À M. TOULHÉRIE, M. LE TISSIER, M. RICHARD.

### POUR CE QUI CONCERNE LE CHEVREUIL :

Cette saison 2021/2022 a été marquée par la mise en place sur le département d'un plan de chasse qualitatif concernant cette espèce. 39 territoires (soit 8 % des gestionnaires de territoire) ont adhéré à cette nouveauté pour un total de 777 attributions sur un total de 9 447 bracelets attribués cette saison.

Au total 1 360 tir d'été ont été attribués sur le département du Gers pour la saison écoulée. La chasse à l'approche, que ce soit l'été et maintenant l'hiver se développe de plus en plus.

Globalement il n'y a pas de problèmes sanitaires sur la population de chevreuil gersois qui se porte toujours aussi bien sur la grande majorité du département, malgré quelques observations de baisse d'effectif localisée sur certaine zone qui seront prises en compte pour la future attribution de la saison à venir.

## LE CERF :

Cette saison 34 animaux ont été attribués soit 10 de plus que la saison dernière. Depuis ces trois dernières saisons la demande d'attribution est en constante augmentation.

Les animaux prélevés au niveau départemental permettent de contenter les forestiers et les agriculteurs qui pourraient subir des dégâts sur leurs propriétés.

Si vous constatez la présence de cerfs et de biches sur votre territoire et que vous souhaitez les chasser, vous pouvez faire une demande d'attribution en début ou en cours de saison.

## LE SANGLIER :

La population de sanglier gersois se porte toujours aussi bien, les prélèvements ont très fortement augmenté ces dernières saisons. Pour rappel, si l'on remonte 35 ans en arrière le prélèvement sur le département était d'environ 150 sangliers, nous en sommes à plus de 9 000 par saison de chasse à l'heure actuelle.

Il est très difficile d'avoir des perspectives sur le long terme pour cette espèce étant donné que nous n'avons aucune méthode de comptage pour évaluer précisément les effectifs à la sortie de la saison de chasse.

Les populations vont-elles toujours augmenter ou allons-nous enfin arriver à une stabilité. Il ne faut pas oublier que cette espèce fait plaisir à bon nombre de chasseurs mais cela à un coût financier qui ne cesse d'augmenter au niveau des dégâts agricoles. Pour la saison écoulée cela représente 200 dossiers d'expertises réalisés, cela a mobilisé l'intervention de 8 estimateurs (6 techniciens F.D.C. et 2 estimateurs privés) pour plus de 750 heures d'expertises sur des centaines d'hectares de cultures agricoles sans compter les heures passées à la gestion administrative des dossiers.

Passons maintenant aux petits gibiers. Il est nécessaire de redoubler d'efforts si nous voulons continuer à chasser ces espèces à l'avenir.

## CARNET DE PRELEVEMENT

Le Carnet de Prélèvements Gers est adressé directement à l'ensemble des chasseurs. Ce carnet est une obligation réglementaire pour le marquage des prélèvements « lièvre » et l'exercice de sa chasse, ainsi que dans certains cas, pour la chasse du perdreau et du faisan. Il permet également de renseigner à titre facultatif les prélèvements d'autres espèces.

8 400 carnets ont été distribués pour la **saison 2020 /2021** et 6500 ont été retournés (soit 77 %). C'est un très bon taux de retour et nous ne pouvons que féliciter les chasseurs gersois qui réalisent ce petit effort. Sur les 6 500 carnets que nous avons exploités, 3 500 chasseurs ont déclaré au moins un prélèvement et 3 000 ont déclaré n'avoir rien prélevé.

## TABLEAU DE CHASSE

L'exploitation de ces 3 500 carnets avec au moins un prélèvement nous a permis d'obtenir quelques informations sur une partie de notre tableau de chasse départemental pour la saison 2020 /2021.

Les résultats de cette saison ne seront bien évidemment connus qu'après le retour des carnets vers le mois de septembre 2022.

Nous arrivons aux estimations suivantes :

L'espèce la plus prélevée est sans surprise la palombe avec 74 000 oiseaux, soit une moyenne de 9 oiseaux par chasseur.

Comme depuis 3 ans, la caille avec un total de 3 400 oiseaux confirme, de nouveau, sa place primordiale dans notre paysage cynégétique, suivie par le faisan avec un tableau de chasse de 3 100 oiseaux et le perdreau avec un total de 2 200 oiseaux.

Le tableau estimé pour le lièvre est de 2 000.

Puis de façon plus anecdotique sont déclarés : 3 300 rouquets, 2 800 grives, 1 400 colverts, et 850 lapins.

### LIÈVRE: LES COMPTAGES 2022

Comme à l'habitude et avec la même méthode depuis 10 hivers, nous avons réalisé 30 nuits de comptage sur 7 secteurs durant le mois de janvier et les résultats sont plutôt encourageants. Nous assistons à une hausse des observations sur tous les secteurs à l'exception du Mauvezinois et du Lectourois. L'augmentation la plus spectaculaire est enregistrée dans la région du Nord Saves (Cologne et l'Isle Jourdain) avec une moyenne de 22 lièvres vus pour 10 points de comptage.

**Pour tous les autres secteurs, nous observons les situations suivantes :**

Une augmentation des observations et une dynamique à la hausse pour le Condomois (Valence sur Baise / Condom et Montréal)

Une augmentation des observations et une dynamique à une légère baisse pour les secteurs du Vicois (Vic-Fezensac et Auch-Sud) du Saves sud (Lombez et Samatan).

Une augmentation des observations et une dynamique à une forte baisse sur le secteur de la Lomagne (Fleurance et Auch-Nord). Une très légère baisse des observations et une dynamique à la hausse pour le Mauvezinois (Mauvezin et Gimont)

C'est dans le secteur du Lectourois (Lectoure et Miradoux) que la baisse des observations est la plus forte avec une diminution de 33 % du nombre de lièvres vus. Ce qui entraîne une très légère baisse de la tendance des populations.

**A titre de comparaison, le tableau ci-dessous présente le nombre total de lièvres comptés**

<b>ZONE</b>	<b>NOMBRE DE LIEVRES COMPTES</b>
<b>LOMAGNE / AUCH NORD</b>	<b>71</b>
<b>VICOIS / AUCH SUD</b>	<b>82</b>
<b>LECTOUROIS</b>	<b>95</b>
<b>MAUVEZINOIS / GIMONTOIS</b>	<b>98</b>
<b>SAVES SUD (Samatan / Lombez)</b>	<b>104</b>
<b>CONDOMOIS / TENAREZE</b>	<b>124</b>
<b>SAVES NORD (Isle Jourdain / Cologne)</b>	<b>180</b>

 RESULTATS TOUTES ZONES CONFONDUES

Conséquence de ces observations, la moyenne de toutes les zones confondues augmente et passe à 136 lièvres vus pour 200 points de comptage, la courbe de tendance varie de peu mais évolue vers une très légère augmentation.

 REGLEMENTAIRE

Sur le plan réglementaire, nous conservons cette saison un Prélèvement Maximum Autorisé (P.M.A.) de 3 lièvres par an et par chasseur avec obligation d'annoter le carnet de prélèvements.

Il existe la possibilité de réduire cette limite à l'échelle d'une ou de plusieurs communes et de faire apparaître cette règle sur l'arrêté préfectoral sur simple demande de votre part. Une enquête vous sera adressée début juin pour réunir toutes vos demandes.

Si à l'intérieur d'une même Unité de Gestion, le nombre d'adhérents qui souhaitent réduire le Prélèvement Maximum Autorisé départemental (fixé à 3) dépasse les 66 %, cette réduction sera appliquée à l'ensemble des communes qui composent cette Unité de Gestion. La liste de ces zones sera réalisée après que l'ensemble de nos adhérents soient interrogés sur leur choix de gestion. De plus, la commission petit gibier de la F.D.C.32 examinera en détails les résultats de comptage et pourra (comme en 2020 /21) diminuer le quota du Prélèvement Maximum Autorisé sur certaines unités de gestion. La date d'ouverture de la chasse du lièvre est prévue le dimanche 16 Octobre. La fermeture interviendra le dimanche 25 Décembre.



## OPERATION FAISAN SAUVAGE

Elle vous a été présentée en réunion de secteur et M. CASTERAN reviendra dessus en fin d'Assemblée Générale.

Passons maintenant aux migrateurs.

## LA PALOMBE :

### MIGRATION EN PLAINE

Depuis plus de 30 ans, la Fédération collabore avec le Groupe d'Investigation sur la Faune Sauvage (G.I.F.S.) avec comme objectif d'étudier la palombe dans l'intérêt des paloumayres.

Le suivi de la migration en plaine est réalisé par un réseau de chasseurs-observateurs qui permet de définir les pics de passage et l'évolution de la migration d'une saison à l'autre.

Pour la migration en plaine, cette saison a été marquée par un premier passage très précoce notamment sur la partie occidentale du département avec un gros mouvement autour des 7-8 octobre. Bon nombre de chasseurs n'étaient hélas pas encore installés dans les cabanes. Le grand pic de la saison a eu lieu le 25 octobre suivi d'un autre le 28. C'est ensuite au mois de novembre, notamment les 7 et 11 que deux derniers pics significatifs se sont produits. L'indice migratoire calculé annuellement démontre une certaine stabilité des effectifs migrants en plaine depuis plus de 30 ans.

### MIGRATION EN MONTAGNE

Dans les cols basques, le suivi migratoire est effectué par un réseau de techniciens fédéraux. 2021 a été une très bonne année avec 1 430 000 palombes comptées.

Les recensements ont mis d'abord en avant 2 pics de migration : le 27 octobre avec 230 000 oiseaux et surtout le 10 novembre (880 000 oiseaux), soit les trois quarts de la migration en 2 journées de passage. Au regard des 20 années de suivis, on peut conclure à une certaine stabilité des effectifs migrateurs de palombes.

### HIVERNAGE PALOMBE

Depuis plus de 30 ans, la Fédération organise des comptages de palombes en hivernage. Nous remercions chaleureusement toutes les chasseurs qui y contribuent.

### **Comptage décembre 2021 :**

341 000 palombes ont été comptées dans le Gers le mercredi 15 décembre 2021. La région de l'Astarac était le secteur le plus représenté avec 181 600 palombes comptées (notamment sur le secteur de Miélan/Berdoues) pour 10 sites. L'Armagnac, avec 31 sites, enregistrait 105 000 palombes comptées et enfin la vallée de l'Adour, 47 125 pour 13 sites.

Les meilleurs sites :

- Miélan : 87 200
- Berdoues : 80 000
- Pouydraguin : 22 000
- Lias d'Armagnac : 20 000
- Sauboures (Manciet) : 10 000

## Comptage 12 janvier 2022 :

184 000 palombes ont été comptées dans le Gers le mercredi 12 janvier 2022. C'est encore l'Astarac qui a concentré le plus d'oiseaux avec 110 000 palombes comptées (sur 12 sites). Ensuite et ce n'est pas habituel, la vallée de l'Adour est arrivée derrière avec 42 000 palombes comptées pour 15 sites. L'Armagnac s'est appauvri avec « seulement » 29 000 palombes pour 28 sites. Pas de grosses concentrations pour ce mois de janvier 2022.

Les meilleurs sites :

- St Ost : 35 300
- Villecomtal : 30 000
- Duffort : 22 000
- St Justin : 12 700
- Beaumarchès : 8 000

## Commentaire :

Le bilan de la saison apparaît plus modeste que l'hivernage de l'an passé (1 million en décembre 2020 et 623 000 en janvier 2021). Les valeurs de cet hiver sont dans la moyenne des années de suivi depuis plus de 30 ans).

D'un point de vue statistique, la tendance d'évolution des populations de palombes hivernantes est en hausse pour notre département. Le Gers est aujourd'hui un des principaux départements de France pour l'hivernage de la palombe.

## CAILLE DES BLÉS

Pour la deuxième année consécutive, les Fédérations des chasseurs d'Occitanie poursuivent un programme de suivi de la Caille des blés soutenu par l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Nationale des Chasseurs. La Fédération du Gers y contribue pleinement. Ce programme a pour objectifs de consolider nos connaissances sur l'espèce, reproduction, migration et sur ses besoins en termes d'habitats. Pour le réaliser, la Fédération a choisi un vaste territoire situé dans la Lomagne lectouroise.

Divers protocoles sont en cours :

- Le premier est le dénombrement des mâles chanteurs avec notation de l'occupation du sol entre les mois d'avril et de juillet sur la commune du Mas d'Auvignon.
- Une deuxième action consiste à réaliser un suivi du succès de la reproduction et l'utilisation des habitats. Pour cela, des comptages de cailles aux chiens d'arrêt ont été effectués sur la commune du Mas d'Auvignon dont nous remercions sa société de chasse pour son concours précieux. Environ 200 ha de chaumes, de jachères et autres couverts ont été prospectés une fois par semaine de début juillet à fin août. Les premiers résultats confirment la valeur de la conservation des chaumes de blé d'une hauteur minimum de 20 à 25 cm. Les jachères et les bandes-tampons non broyées sont également de bons refuges. L'implantation de sorgho fourrager lors de semis directs après moisson pour la conservation des chaumes jusqu'en automne apparaît également être une bonne formule qui plaît aux cailles. Près de 200 ha ont été implantés dans cette zone par les agriculteurs avec le soutien des sociétés de chasse et de nombreuses cailles ont pu y être observées tout au long de septembre et parfois tard en saison.

- Le troisième axe de travail a été de créer un réseau d'une trentaine de chasseurs spécialistes de la chasse à la caille. Ce réseau a opéré sur un territoire d'un peu plus de 20 000 ha dans le lectourois. 275 sorties de chasse ont été réalisées, près de 2 000 cailles ont été levées, 745 ont été prélevées. 587 ailes de cailles récoltées par ces chasseurs ont été analysées traduisant un tableau de 82 % de jeunes. Ces éléments ont permis également de classer la saison 2021 comme excellente en termes de fréquentation de cailles des blés dans le Gers.
- Pour terminer sur la caille, la Fédération contribue au programme de baguage national avec une cinquantaine de cailles baguées cette année.

### UN MOT SUR LA BECASSÈ :

La Fédération anime un réseau de bécassiers qui permet de suivre le déroulement de la saison. Les premiers éléments parvenus à la Fédération semblent démontrer une bonne saison bécassière avec des secteurs extrêmement bien pourvus cette année notamment au sud-est du département. Les pluies automnales et hivernales ont contribué à accueillir les oiseaux dans de bonnes conditions.

### LES CARNETS BECASSES :

L'analyse des carnets concerne la saison 2020-2021. En effet, la saison 2021-2022 est encore en cours d'exploitation.

CARNETS	N	%
Carnets délivrés	4 531	
Carnets rendus	3 091	68%
Rendus sans prélèvement	2 397	78%
Rendus avec prélèvements	694	22%
Prélèvements	N	
bécasses prélevées (carnets + Chassadapt)	2851+356= <b>3207</b>	
chasseur ayant prélevé	694+87=781	
prélèvement par chasseur ayant prélevé	4.1	

Ainsi pour la saison passée, le taux de carnets rendus est encore très bon (68 %) malgré une certaine baisse (- 2 %). Les retours ont été comptabilisés jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre.

Pour la deuxième fois, nous avons un bilan de Chassadapt :

87 chasseurs ont déclaré des prélèvements dans le Gers avec cette application pour un tableau de 356 bécasses. C'est 21 chasseurs de plus que l'an dernier.

Comme les saisons passées, l'essentiel des prélèvements (41 %) a lieu le week-end. Le reste est assez homogène tout au long de la semaine.

L'essentiel du prélèvement a été réalisé en décembre. La chasse a été réduite en novembre (Covid) et en janvier-février (grippe aviaire).

Durant les 4 premières années du PMA actuel, la F.D.C. délivrait un carnet à tous les chasseurs. Le taux de retour était assez faible. En 2015-16, seuls les chasseurs l'ayant demandé en ont reçu un. Le taux de retour était en progrès (+ 15 %) mais restait également faible... La F.D.C. a donc décidé de ne plus délivrer qu'à ceux qui auront retourné le carnet. Le bilan, à partir de 2017-2018, a donc été très satisfaisant : 77 % de retour ! Depuis 3 ans on note une stabilité concernant les retours de carnets avec un taux de retour de l'ordre de 70 %. On doit pouvoir mieux faire. Ce sont les chasseurs qui ne prélèvent rien qui ...oublent de rendre le carnet. Malgré tout, la F.D.C. du Gers figure parmi les F.D.C. dont le taux de retour est très bon au niveau national.

### AU SUJET DES FORMATIONS :

6 sessions de formations au permis de chasser ont été nécessaires en 2021. En quelques chiffres, le constat est simple. C'est une hausse de 47 % 247 inscrits en 2022, 226 présents en 2021, 80 % de réussite avec 182 reçus.

6 personnes ont suivi la formation « chasse à l'arc », 13 « jeunes », celle de la chasse accompagnée qui, pour rappel, est possible dès l'âge de 15 ans (pas de limite d'âge supérieur) et 20 parrains qui suivent cette formation avec leur filleul.

En raison de la pandémie du COVID 19 la Fédération n'a pas pu dispenser toutes les formations prévues au planning 2021.

### PRELEVEMENTS DES ESPÈCES CLASSÉES COMME ÉTANT SUSCEPTIBLES DE CAUSER DES DOMMAGES :

3 625 renards ont été tués à la chasse cette année. Rappel réglementaire si nécessaire : l'attribution d'un chevreuil en tir d'été permet de chasser le renard dans les mêmes conditions, c'est-à-dire à l'approche ou à l'affut, le tir à balles étant obligatoire. Cette possibilité est valable même après que le tir d'été ait été réalisé.

Le tableau départemental « corneilles noires » est de 7 341 prélevées (chasse et piégeage confondu). Ce mode de chasse et de destruction attire de nombreux chasseurs. Pour rappel, vous pouvez tirer les corneilles jusqu'au 31 juillet sur autorisation individuelle préfectorale. 3 915 pies ont également été prélevés.

Quant aux prélèvements « ragondin » ils s'élèvent à 10 386 animaux.

### LE SUIVI SANITAIRE ET LE RÉSEAU SAGIR :

Concernant le réseau SAGIR en 2021, ce sont 81 analyses qui ont été réalisées sur l'ensemble du département. Soit, 67 de plus que l'année dernière.

Au mois de janvier et février 2021 certains chasseurs ont été contactés par les techniciens de la fédération afin de récolter des palombes, des bécasses et autres oiseaux migrateurs pour réaliser des analyses sur l'IAHP (Influenza Aviaire Hautement Pathogène). Au total, 49 palombes, 2 rouquets, 2 bécasses, 1 sarcelle d'hiver, 1 tourterelle turque, 1 oie cendrée, 1 grive mauvis et 1 épervier. Parmi les 58 analyses IAPH, aucune ne s'est avérée positive.

Il y a eu également, 8 chevreuils, 5 sangliers, 4 lièvres, 1 caille, 1 renard, 1 milan royal et 1 écureuil qui ont été analysés par le laboratoire départemental.

Donc merci à tous les chasseurs qui ont participé à la collecte des échantillons pour permettre à la F.D.C. 32 de réaliser un suivi sanitaire dans la faune sauvage.

N'hésitez pas à signaler à la F.D.C. 32 les mortalités d'animaux sur vos territoires. Pour ceux en bon état de conservation, apportez-les directement à la fédération ou bien appelez le technicien de votre secteur.

### LA SÉROTHÉQUE :

La sérothèque fédérale a encore été complétée en 2021 notamment grâce à Anthony, stagiaire à la F.D.C. 32 en charge de réaliser des prélèvements principalement sur le sanglier afin de réaliser une étude sur la maladie d'Aujeszky. Pour le moment, 142 prélèvements de sang ont été faits (46 chevreuils et 96 sangliers sur 29 communes différentes).

Les échantillons récoltés sur les chevreuils et les sangliers depuis 2010, vont nous servir à répondre à une étude régionale sur la tique rayée « *Haylomma marginatum* » et la fièvre hémorragique Crimée-Congo

## ETUDE SUR LA MALADIE D'AUEJSZKY

Depuis quelques années, au moins un chien de chasse décède par an avec une suspicion de la maladie d'Aujeszky. Mais celle-ci n'a jamais été avérée. Or, en 2021, trois chiens décèdent avec tous les symptômes de l'Aujeszky. Ils sont envoyés à l'analyse par des vétérinaires et les résultats s'avèrent positifs pour les trois.

Dans un même temps, la F.D.C. 32, lance une analyse des échantillons déjà présents dans la sérothèque sur cette maladie avec le laboratoire départemental pour connaître la proportion de circulation de cette maladie.

Ce sont au total 147 échantillons de sang qui ont été analysés par le laboratoire départemental. Sur ceux-ci, 1 échantillon n'a pas pu l'être car il était hémolysé. Parmi les 146 échantillons, 12 se sont avérés positifs à l'Aujeszky, soit 8 % des échantillons. Cela ne veut pas dire qu'au moment de sa mort le sanglier était positif à l'Aujeszky, mais par contre qu'à un moment de sa vie, il a été en contact avec le virus.

Les 146 échantillons, ont été réalisés sur 40 communes. (Arrouède, Auch, Aussos, Auterive, Barran, Bassoues, Bazugues, Bellegarde, Berrac, Betplan, Biran, Castex, Cazaubon, Chélan, Clermont-Pouyguillès, Condom, Durban, Gaujan, Gondrin, Idrac-Respaillès, Jégun, Labéjan, Lasséran, Lavardens, Leboulin, Lectoure, Manciet, Miramont-d'Astarac, Moncassin, Monties, Montréal-du-Gers, Mouchan, Ordan-Larroque, Preignan, Sainte-Dode, Saint-Lary, Saint-Caprais, Saint-Jean-le-comtal, Saint-Médard, Sére).

Les 12 échantillons de sérums positifs se trouvent sur 6 communes (Barran, Condom, Montréal-du-Gers, Lasséran, Moncassin, Clermont-Pouyguillès).

Une autre analyse sur la maladie d'Aujeszky va être réalisée courant le mois d'avril 2022 avec les échantillons récoltés cette année.

## LA SURVEILLANCE SANITAIRE :

Pour la Fédération des Chasseurs du Gers, la surveillance de la santé de la faune sauvage est :

- Un enjeu patrimonial pour préserver la biodiversité ;
- Un enjeu scientifique pour connaître les rôles pathologiques dans l'écosystème ;
- Un enjeu cynégétique, par la qualité du gibier présent sur le territoire ;
- Un enjeu économique pour préserver les productions animales domestiques majeures dans notre département.

Consciente de ces enjeux, la F.D.C. 32 accorde une importance dans les missions de surveillance sanitaire, que sont la surveillance de l'IAHP dans la faune sauvage et l'analyse volontaire d'oiseaux prélevés à la chasse.

A ce sujet.

- La surveillance de la tuberculose bovine SYLVATUB.
- Participation volontaire à la surveillance Peste Porcine Africaine sur le sanglier.
- La formation à l'examen initial du gibier.
- La récoltes des cadavres bien souvent trouvé par les chasseurs.

Encore une fois, les chasseurs montrent qu'ils sont aux avant-postes de la surveillance sanitaire, pour le bien de la faune sauvage et des élevages domestiques. La F.D.C. les en remercie

## PARLONS MAINTENANT ENVIRONNEMENT AVEC LA DIRECTIVE NITRATE ET DEROGATION PALOMBE

Comme vous le savez, votre fédération obtient depuis plus de 10 ans une dérogation afin que les chaumes de maïs ne soient pas retournés après moisson et donnent une ressource alimentaire non négligeable à l'ensemble de l'avifaune.

Suite à l'attaque d'arrêtés ministériels et régionaux sur les principes dérogatoires par des associations dites « de protection de la nature », cette dérogation ne sera plus possible pour les seules palombes. Une possibilité est néanmoins laissée si on arrive à prouver qu'elle peut être « utile » pour des espèces d'oiseaux menacés !

Fort de ce constat, nous avons initié un projet avec la fédération des Hautes-Pyrénées. Celui-ci vise à évaluer l'attractivité des chaumes de maïs pour l'ensemble des oiseaux et à la comparer à celle d'autres pratiques culturales (couvert ou mulching).

Nous avons donc réalisé des recensements d'oiseaux de toutes espèces sur

- 15 parcelles implantées en couverts ;
- 20 parcelles avec conservation de chaumes ;
- 20 parcelles avec enfouissement des chaumes.

Pour ces comptages, nous avons un partenariat avec l'O.F.B. et le Groupe ornithologique gersois. Les données recueillies au cours des deux passages cet hiver nous permettrons d'argumenter pour une demande de dérogation permettant de préserver les chaumes de maïs pour l'ensemble de l'avifaune.

La fédération accompagne techniquement et financièrement les agriculteurs, les chasseurs et les collectivités dans leurs projets d'aménagement. Pour s'adapter au contexte local, agricole ainsi qu'aux exigences écologiques de la faune sauvage plusieurs aménagements sont proposés.

## LE PROGRAMME DE PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRES

Cela fait près de 15 ans que la fédération soutient techniquement et financièrement les projets de plantation de haies champêtres aux côtés de l'association Arbre et Paysage 32.

La fédération subventionne la pose de paillage biodégradable et des projets de plantation simple ou multi-rangs de plein champ, le long des chemins ruraux ou encore en bordures de voiries. Les particuliers, les agriculteurs, les communes et intercommunalités peuvent bénéficier de ces aides.

Cette saison, 23 gestionnaires ont pu en bénéficier, 11 kilomètres de haies ont été plantés.

## LE PROGRAMME BIOTYP HAIE

L'arrachage, la coupe à blanc voire le mauvais entretien des haies sont encore légion dans notre département.

Fort de ce constat, un projet visant à valider des outils d'analyses paysagères a été initié par votre service technique : BIOTYP HAIE.

Un territoire test situé autour de SAINTE-DODE a été analysé cartographiquement par le biais d'un outil traduisant l'influence microclimatique des haies sur les parcelles : le grain bocager.

150 haies ont fait l'objet d'une description par l'intermédiaire du plan de gestion durable des haies prenant en compte des critères tel que leur largeur, leur hauteur, la présence de banquettes herbeuses... Pour évaluer leurs intérêts des recensements d'oiseaux (toutes espèces confondues) ont été réalisés avec le partenariat groupe ornithologique Gersois et l'O.F.B.

Les résultats enregistrés nous ont permis de constater :

- Le grain bocager permet de structurer les communautés d'oiseaux et de définir les potentialités d'accueil d'espèces forestières dans les haies.
- La structure des haies impacte la répartition des espèces d'oiseaux
- L'analyse combinée du grain bocager et de l'état des haies est une approche prédictive de la répartition des espèces en fonction de leurs exigences.

Le travail est réalisé en collaboration avec l'INRA de Rennes et la F.D.C. des Côtes d'Armor.

Il a pour vocation d'alimenter :

- Les documents d'urbanisme avec des analyses locales pouvant orienter les élus dans leurs prises de décisions
- De préconiser des modes de gestion des haies durables dans le temps en lien avec la biodiversité.

### LE PROGRAMME CORRIBIOR

Le programme CORRIBIOR mené en partenariat avec Arbre et Paysage 32, sur 13 communes de la Lomagne Gersoise, a permis de mobiliser les acteurs et d'engager des actions pour la restauration de la Trame Verte et Bleue. Depuis 2017, de nouvelles continuités ont été créées, au total 11 kilomètres de haies champêtres ont été plantés. Et de nouveaux couverts ont été semés : 139 hectares de couverts estivaux implantés pour préserver les chaumes de céréales à paille ainsi que 11 hectares de couverts d'intérêts faunistiques et floristiques

Un travail de diagnostic des points noirs a débuté avec plusieurs communes du territoire et le SIVOM afin de trouver des solutions pour réduire les phénomènes d'érosion des sols et de coulées de boue.

### LE PROGRAMME AGRIFAUNE

Ce programme contribue depuis 2006 au développement de pratiques agricoles qui concilient agriculture, environnement, économie et faune sauvage en s'appuyant sur un réseau d'agriculteurs volontaires.

La fédération est investie dans le Groupe technique national « Gestion de l'Entre-culture » en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gers et le Groupe Ornithologique Gersois. Les travaux menés consistent à évaluer différents itinéraires techniques de manière à déployer les itinéraires les plus favorables à la faune et notamment à l'avifaune.



### LE PROGRAMME CIEI

Ce projet pour objectif de promouvoir le développement de « Couverts d'intérêt Faunistique et Floristique » afin de favoriser la biodiversité sur nos territoires. La fédération propose aujourd'hui un catalogue d'aménagements adaptés aux contextes locaux ainsi qu'aux exigences écologiques de la petite faune.

Plus de 300 hectares ont été contractualisés auprès de 70 gestionnaires (agriculteurs, collectivités et particuliers). Un chiffre qui repart à la hausse ! Plus de 145 hectares de surfaces enherbées (JEFS classiques et bandes tampons) ont été rendues attractives grâce à une gestion raisonnée. Le non-entretien de ces milieux entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 août, permet de créer des zones de refuges en période de travaux agricoles et de sites propices à la nidification pour la petite faune des milieux agricoles. Sur les territoires en gestion petit gibier, près de 30 hectares de jachères dites adaptées et de culture à gibier ont été semés par les chasseurs locaux et les



agriculteurs afin de fournir un refuge et des ressources alimentaires pendant la période hivernale bénéfiques à l'ensemble des oiseaux granivores.

### Ekosentia

Dans le cadre du programme Ekosentia, la F.D.C.32 avec le soutien de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie, de l'O.F.B. et de la F.N.C. a réalisé un inventaire des chemins ruraux de la commune de Mouchan. Ce projet vise à préserver et à restaurer les chemins ruraux au travers d'une démarche collective et participative, permettant de mobiliser tous les acteurs du territoire dans un projet commun.

Une réunion dans le courant du printemps présentera les résultats et les préconisations de gestion de ces chemins, et fera aussi des propositions d'aménagement pour rendre ces chemins plus fonctionnels.

### MiLeOc

Depuis 2015, la Fédération des Chasseurs du Gers, s'est inscrite dans le programme MiLeOc dont l'objectif est le recensement et la restauration de mares. Cette année, un inventaire a été réalisé sur un nouveau territoire le Val de Save comprenant 32 communes. Des chantiers de restaurations débiteront dès l'automne 2022. En parallèle, sur le territoire Arrats-Gimone des diagnostics écologiques ont été effectués par l'ADASEA sur des mares restaurées il y a 5 ans. Il est envisagé de poursuivre ce programme dans les années à venir sur de nouveaux secteurs où de nouvelles mares y seront restaurées.

En ce qui concerne le personnel, la Fédération emploie 11 personnes en C.D.I. Un contrat à durée déterminée pour une période de 1 an, renouvelé pour 6 mois, a été conclu avec Gladys GONNET dont la mission principale est le développement d'un programme Eco-contribution spécifique sur les haies dans le département du Gers. Un contrat à durée déterminée pour une période de 1 an a été conclu avec Enzo DUFOURCET dont la mission principale est la formation au permis de chasser. 1 service civique et 2 stagiaires sont également venus en appui de votre F.D.C. sur des thématiques précises telles que le programme de restauration des sentiers de la forêt de Sorbets ou bien encore les programmes d'implantation de faisans de souches sauvages pour ne citer qu'eux.

Pour finir, je tiens à remercier l'ensemble du personnel, pour leur implication et leur sérieux dans les diverses tâches qui leur sont confiées et qui évoluent régulièrement.

Voici donc balayées globalement les activités de votre association ces douze derniers mois. Merci pour votre forte implication que je constate une nouvelle fois aujourd'hui, tant par votre assiduité que par la patience dont vous avez fait preuve pour m'écouter. Je vous propose l'approbation de ce rapport moral.

☞ La cinquième résolution (bilan moral) est adoptée à l'unanimité

### SIXIEME RESOLUTION : RAPPORT FINANCIER (M. GIBERT ET MME BAQUE)

Pour clôturer son mandat de Trésorier, M. GIBERT présente le bilan financier de l'exercice écoulé ainsi que le budget de la saison suivante. L'exercice comptable étant calqué sur l'année cynégétique, les comptes ont été clôturés au 30 juin 2021. Pour l'exercice comptable, il a été conservé la continuité des méthodes et la comptabilité a été tenue d'après les engagements. Avec l'arrêté des comptes au 30 juin 2021, il vous a été envoyé le récapitulatif du budget 2022-2023. Ce budget a été adopté par le Conseil d'Administration du 17 janvier 2022.

Sont présentés



- ★ l'arrêté des comptes au 30 juin 2021
- ★ les rapports du Commissaire aux comptes

### *PREMIÈRE PARTIE : L'ACTIF DU BILAN*

Les immobilisations sont de 485 623 € présentées en valeur nette (les amortissements ont déjà été déduits).

Les immobilisations financières sont de 1 842 € (parts sociales).

Les créances sont de 149 219 €.

Les valeurs mobilières de placement sont de 2 055 079 €.

Les disponibilités sont de 349 310 €.

Les charges constatées d'avance sont de 42 627 €.

⇒ **Total Actif Bilan : 3 083 700 €**

### *DEUXIÈME PARTIE : LE PASSIF DU BILAN*

Les réserves sont de 2 152 510 € : elles étaient de 2 253 295 €.

Les subventions d'équipement et d'investissement sont de 1 651 €.

Les provisions pour risques et charges sont de 211 535 €.

Les fonds dédiés sont de 9 457 €.

Les dettes sont de 766 170 €.

⇒ **Total Passif Bilan 3 083 700 € avec un résultat déficitaire de 57 623 €.**

## COMPTES D'EXPLOITATION AU 30 JUIN 2021

Voici par poste analytique le pourcentage des recettes et des dépenses :

POSTES	DEPENSES (en %)	RECETTES (en %)
Fonctionnement FDC 32	63.31 %	65.75 %
Projets	9.02 %	10.60 %
Service Dégâts de Gibier	27.67 %	23.65 %

Je vais détailler rapidement ces différents postes

### ■ Poste : Fonctionnement FDC 32

Le résultat de ce poste est de :	Recettes	1 279 993.63 €
	Dépenses	1 268 911.70 €
	Résultat	+ 11 081.93 €

### ■ Poste : Projets

Le résultat de ce poste est de :	Recettes	206 328.09 €
	Dépenses	180 853.80 €
	Résultat	+ 25 474.29 €

### ■ Poste : Service Dégâts de Gibier

Le résultat de ce poste est de :	Recettes	460 354.15 €
	Dépenses	554 533.25 €
	Résultat	- 94 179.10 €

**Le résultat consolidé de l'exercice 2020/2021 est déficitaire de 57 622.88 €**

Avant de passer la parole à Mme. BAQUÉ, Commissaire Aux Comptes, et sur demande de certains d'entre vous, voici le montant des diverses subventions que la FDC 32 a reversé au cours de la saison 2020/2021.

Poste de subventions	Montant reversé sur 2020/2021 (€)
Subventions (stés et GIC)	74 231.41 €
CIFP	3 541.10 €
Haies	28 267.50 €
Promo Chasse	7 252.00 €
Autres subventions	10 704.33 €
<b>Total subventions</b>	<b>123 996.34 €</b>

Après avoir entendu la lecture du rapport financier du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes, je demande à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2021.

☞ La sixième résolution est adoptée à l'unanimité

### SEPTIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

Je vous propose d'affecter le résultat comme suit :

#### Dégâts de gibier :

- 94 179.10 € seront affectés aux réserves qui seront de 130 598.11 €, elles étaient de 224 777.21 €.

#### Fonctionnement FDC 32 :

+ 36 556.22 € seront affectés en compte de réserves de gestion. Après affectation, les réserves seront de 2 065 074.31 €, elles étaient de 2 028 518.09 €

☞ L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

### HUITIEME RESOLUTION : QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. CASTERAN demande que l'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

☞ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### NEUVIEME RESOLUTION : PROMOTIONS DE LA CHASSE PAR PARRAINAGE ET DE LA CHASSE ACCOMPAGNEE

Comme depuis plusieurs années maintenant nous poursuivons les promotions initiées en Région Midi-Pyrénées Pour cela, nous reconduisons notre programme PROMO CHASSE

Il s'agit de rembourser 50 % du prix de la validation Gers pour les adhérents suivants :

- aux jeunes de moins de 20 ans qui chassent pour la 2<sup>e</sup> année consécutive ;
- les chasseurs parrainés (qui n'ont pas pris une validation Gers ces 3 dernières saisons) et leurs parrains qui n'ont pas arrêté de valider pour le Gers.

Cette offre n'est valable que pour une validation départementale Gers enregistrée depuis le Gers. Ces offres ne sont pas cumulables et ne s'appliquent pas aux validations temporaires.

Nous proposons également à nouveau la mesure suivante concernant la chasse accompagnée à savoir : 50 % de réduction sur le prix du timbre (arrondi à l'euro supérieur) du parrain principal pour la validation départementale uniquement.

☞ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## DIZIEME RESOLUTION : PROPOSITIONS BUDGETAIRES

### *VOTE DES PRIX DES BRACELETS CHEVREUILS, CERFS ET DAIMS ET DES AUTRES CONTRIBUTIONS À L'INDEMNISATION DES DÉGATS DE GRANDS GIBIERS*

le Conseil d'Administration de la F.D.C 32 vous soumet les propositions suivantes :

- Le prix du **bracelet cerf** soit **50 euros** et sans différenciation de sexe (comme l'an dernier)
- Le prix du **bracelet daim** sera de **40 euros** sans différenciation de sexe. (Pour ces deux espèces, cerfs et daims, nous vous rappelons que vous pouvez faire des demandes de plans de chasse au fil de la saison de chasse. Dès que vous avez connaissance d'animaux sur votre territoires, faite la demande la FDC 32. Nous vous ferons passer le ou les bracelets ainsi que l'arrêté d'attribution dans les 48 à 72 h) ;
- Concernant les bracelets chevreuil, la F.D.C. propose que le prix du bracelet soit de 41 € (choix validé par le vote en début d'assemblée générale – 3<sup>e</sup> résolution) et sans différenciation de sexe pour la saison de chasse 2022/23 ;
- **L'adhésion de chaque territoire à la F.D.C. 32 sera de 150 €** pour saison de chasse 2022/23, qu'il s'agisse d'une adhésion dans le cadre **d'une demande de plan de chasse cervidés** ou bien à défaut, dans le cadre d'une **demande de plan de gestion Sanglier** ;
- Enfin, la F.D.C. 32 a soumis au vote une contribution supplémentaire à l'indemnisation des dégâts pour un montant de 100 000 €. Conformément à l'article 12 : « dégâts de gibier » du Règlement Intérieur de la F.D.C. 32 adopté le 9 juin 2020, cette contribution supplémentaire est la continuité du système actuel de financement des dégâts de grands gibiers.

☛ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## ONZIEME RESOLUTION : PRIX DES TIMBRES

- **Prix du timbre fédéral** pour 2022/2023 : **95 €**, (**prix identique à la saison passée**). De ce fait, le prix du timbre **temporaire 9 jours** sera de **47 €**, et le prix du timbre **temporaire 3 jours** sera de **24 €**.

☛ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## DOUZIEME RESOLUTION : PART DES COTISATIONS REVERSEES AUX DIVERS ORGANISMES

- Maintenant que la réforme nationale est adoptée, **1 000 €** et **676 €** d'adhésions forfaitaires sont prélevées et respectivement reversées à la **Fédération Nationale des Chasseurs et la Fédération Régionale des Chasseurs**.
- Sur chaque timbre fédéral, **0,35 €** sont prélevés et reversés à la **Fondation pour la Préservation de la Nature**
- **0,27 €** sont prélevés et reversés au **Syndicat National des Chasseurs de France**.
- Forfaitairement, **100 €** sont reversés à l'**P.U.N.F.D.C.**.

☛ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### TREIZIEME RESOLUTION : BUDGET PREVISIONNEL 2022-2023

Ce budget 2022/23 a été adopté par le Conseil d'Administration le 17 janvier 2022.

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement F.D.C. 32</b>	1 115 780 €	<b>1 123 780 €</b>
<b>Projets</b>	204 293 €	<b>205 486 €</b>
<b>Service Dégâts de Gibier</b>	402 200 €	<b>402 200 €</b>
<b>TOTAL</b>	1 722 273 €	<b>1 731 466 €</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>		<b>+ 9 193 €</b>

Nous vous présentons un budget bénéficiaire de 9 193 €

☛ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### A. REMISES DU TROPHÉE CHASSE DURABLE 2021

Le GIC des Coqs Chanteurs de l'Astarac est aujourd'hui récompensé. Nous les félicitons pour leur engagement en faveur de la réintroduction de faisans sauvages.

Les communes d'Aussos, Bézues-Bajon, Gaujan, Monties, Sarcos et Sère se sont regroupées sur 5 500 ha pour implanter une population durable de faisans. De 2019 à 2022, 3 200 faisans de souche sauvage ont été lâchés. Plus de 300 agrainoirs ont été disposés sur les territoires. En collaboration avec les agriculteurs, un réseau de parcelles de cultures à gibiers a été implanté, vingt-six hectares au total en mélange de céréales-oléagineux et protéagineux. Les exploitants contractualisent aussi pour retarder les dates de broyage et de fauche des jachères ou des bandes-tampons. D'autres contrats sont signés pour le maintien des chaumes de blé. **6 kilomètres de haies plantées**, le plus souvent en double rang. Une expérimentation de semis d'interculture dans le blé avant moisson est aussi effectuée sur ce territoire. Bref, un très gros investissement.

Le premier comptage en 2019 avant les lâchers a fait ressortir une densité moyenne de **0.6 coqs pour 100 ha**. Au printemps 2021, le recensement nous a permis de comptabiliser plus de **6 coqs au 100 ha**.

M. TAUPIAC, représentant la Région Occitanie leur remet le trophée chasse durable 2021 et un chèque de 2 000 €. Félicitation à ce G.I.C.

Cette expérience a fait naître deux autres projets, l'un sur Marsolan, La Romieu, Larroque Engalin et l'autre sur Jegun et Saint Lary

## B. REMISES DES MÉDAILLES

---

- M. Roger PORCU d'Ordan-Larroque
- M. Christian CAPDEVILLE de Brugnens
- M. Jean-Claude PADER de Fleurance
- M. Alexandre LORENZI d'Urdens
- M. Claude BOUÉ de Fleurance

La Fédération Départementale des Chasseurs du Gers vous récompense pour votre dévouement pour la chasse, votre participation très active au sein du réseau associatif local et votre implication exemplaire depuis de très nombreuses années.

La F.D.C. 32 tenait également à récompenser les 5 administrateurs qui ont décidé de ne pas se représenter cette année, pour leur investissement, qui pour certains, court depuis plus de 30 ans.

- Geneviève BETH ;
- George FARRÉ ;
- Charles GIBERT ;
- Francis CASSAGNE (excusé) ;
- et Marc LACAZE.

Que tous soient ici remerciés.

### INTERVENTIONS DE :

**MME ESTEVENO N, RESPONSABLE DE PUBLIC LABO (LABORATOIRE VETERINAIRE) ;**  
**M. CARTIER, PRESIDENT DE « ESPRIT DU SUD » ;**  
**M. MALABIRADE, PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GERS ;**  
**M. CAZES, CONSEILLER DEPARTEMENTAL ;**  
**M. TAUPIAC, CONSEILLER REGIONALE REPRESENTANT MME DELGA (PRESIDENTE DE LA REGION OCCITANIE).**

M. le Président CASTERAN remercie les Élus, également Mesdames et Messieurs les chasseurs pour la bonne tenue de ce Congrès.

Le Président



Serge CASTERAN

Le Secrétaire



Jean-Pierre MONNET